

Termes de Référence (2) : Proposition sur la Vie Fraternelle

ANTECEDENTS / CONTEXTE

La Fraternité locale est « la cellule de base de tout l'Ordre » et « le lieu privilégié pour développer le sens de l'Église et de la vocation franciscaine, et pour animer la vie apostolique de ses membres » (Règle, Art. 22). Toutes les autres structures de l'Ordre, qu'elles soient régionales, nationales ou internationale, doivent viser à soutenir la vie de la Fraternité locale et la vie fraternelle des frères et sœurs. Les Fraternités nationales ont souligné à maintes reprises que le point central de la gestion de l'Ordre doit être mis sur l'animation et la conduite des Fraternités locales, mais malheureusement, la vie de la Fraternité locale est souvent oubliée dans la gouvernance de l'Ordre. Les niveaux régionaux, nationaux et le niveau international de l'Ordre sont censés soutenir l'animation et la conduite de la vie de la Fraternité locale, mais souvent ils deviennent un fardeau qui ne sert pas à grand-chose. Chaque niveau comporte un engagement important en termes de temps et de ressources (de personnes et de finances) qui se traduit souvent en peu de bénéfices pour les membres de la Fraternité locale.

À l'échelle mondiale, la taille physique de certains pays, les distances à parcourir à l'intérieur du pays et entre les pays, les différences culturelles entre les pays, la variété des langues et des dialectes utilisés et l'environnement politique dans lequel se déroule la vie des Franciscains Séculiers sont autant de défis importants dans la gestion d'un Ordre comme l'OFS. Bien que tous les Franciscains Séculiers appartiennent au même Ordre, la façon dont leur vie est vécue varie considérablement. Une structure plus décentralisée est nécessaire pour tenir compte de ces différences et des défis qu'ils présentent.

PROPOSITION – RESUME

Créer une structure décentralisée pour l'OFS

On propose que soit réalisée une révision des structures de l'Ordre Franciscain Séculier comme le déterminent les Constitutions Générales, en restant ouvert à ce que les Constitutions Générales soient modifiées là où ce serait nécessaire, pour créer une structure plus décentralisée qui reflète la nature séculière de l'Ordre Franciscain Séculier et ses membres. En même temps que la création d'une structure décentralisée, une structure de gouvernance plus flexible doit être adoptée par l'Ordre qui vise spécialement l'animation et la direction de la fraternité locale.

BUT

La base de cette proposition est de réviser les structures qui existent actuellement dans l'Ordre Franciscain Séculier et de déterminer si ces structures sont les plus efficaces pour un Ordre composé d'hommes et de femmes vivant leur vocation en fraternités locales. Des choix de décentralisation seront évalués pour permettre à plus de frères et de sœurs de s'engager dans l'animation et la gestion de l'Ordre.

APPROCHE

Comme premier pas, on établira une équipe de 3 franciscains séculiers pour réviser les structures qui existent actuellement dans l'OFS en vue de développer un Document de Discussion sur les possibles structures alternatives. Ce travail est important et se surajoute à d'autres nombreuses propositions contenues dans l'Instrumentum Laboris 2017. Certaines phases de ce projet peuvent être à prévoir, avec la première phase axée sur la conduite de la révision initiale. On se donnerait une période d'un an pour établir cette équipe initiale pour finaliser la première phase de ce projet. La première phase serait réalisée en pratique en utilisant la technologie de téléconférence.

Simultanément au travail de l'Equipe de Révision en cours, on propose que la Présidence procède aux mesures pratiques suivantes, en engageant une large base dans la gestion de l'Ordre

1. En engageant les Conseillers Internationaux aux compétences appropriées à collaborer avec la Présidence dans l'animation des fraternités nationales différentes de leur propre fraternité, en ce centrant sur des fraternités nationales qui ont besoin d'appui et en s'assurant qu'il y aura une continuité en leur apportant cet appui. Cela inclurait la délégation de Conseillers Internationaux pour présider des Chapitres électifs nationaux de fraternités nationales voisines, comme cela arrive actuellement, et que ces mêmes Conseillers Internationaux fassent un suivi de façon régulière de ces Fraternités nationales, en faisant un rapport périodique au Conseiller de Présidence de son aire. Ces contacts plus fréquents pourraient aider de façon pratique les frères et sœurs, non seulement spirituellement, mais

aussi matériellement ceux qui vivent des circonstances difficiles.

2. En regroupant des fraternités nationales à l'intérieur d'une même aire géographique, en les motivant dans l'organisation de rencontres internationales qui réunissent ces fraternités ensemble périodiquement. Cette proposition élargit ce qui est déjà en vigueur depuis longtemps (Congrès Européen, Congrès Latino-américain), en proposant au niveau mondial des rencontres fréquentes ou des partages de vie entre pays voisins.

3. En encourageant les fraternités à l'accompagnement des fraternités à tous les niveaux -nationales, régionales et locales. Cette proposition se réfère aux pays dont une présence franciscaine existe ou bien là où la fraternité nationale est émergente. Les directives pour l'accompagnement de ce type aux fraternités ont été approuvées et publiées par la Présidence du CIOFS (Circ 31/13 datée du 15 mars 2017)

RESSOURCES REQUISES

- Ressource humaine avec une large connaissance et compréhension des fraternités nationales dans le monde et leur composition.
- Ressource humaine avec une large connaissance de la Règle, des Constitutions Générales et des Statuts.
- Ressource humaine avec de l'expérience en développement organisationnel et conception.
- Pas de besoin financier pour cette première phase du projet.

SOURCE DE FINANCEMENT

- CIOFS
- Fraternités nationales
- Fraternités nationales

RESPONSABILITES

Une équipe de trois personnes est proposée pour la première phase de ce projet pour réviser les structures qui sont actuellement en vigueur dans l'OFS afin de développer un Document de Discussion sur de possibles structures alternatives.

Il sera aussi de la responsabilité de cette équipe de proposer le travail qu'il sera nécessaire de faire dans les phases suivantes de ce projet.

TEMPS ESTIME POUR LA MISE EN OEUVRE

La durée d'un an est proposée pour finaliser la première phase du projet.